



RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00481
Numéro SIREN : 804 003 929
Nom ou dénomination : KEV IN SPORT MONTI

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2016 sous le numéro de dépôt 1654

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU.....14.16.12016
R.C.S.....2014 B 481



G
R

A 1654

SARL « KEV'IN SPORT MONTI »

2, rue Camille Saint-Saëns

76290 MONTIVILLIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL «KEV'IN SPORT MONTI»
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

GERMAIN RICKLIN

**EXPERT COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT**

7, rue Condorcet - B.P. 414 - 02012 LAON CEDEX

E-mail germain.ricklin@fcoml.com
Tél : 03.23.79.13.13 - Fax : 03.23.23.54.92

SIRET 353 893 803 00026

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

SARL « KEV'IN SPORT MONTI »
2, rue Camille Saint-Saëns
76290 MONTIVILLIERS

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la
SARL « KEV'IN SPORT MONTI » en Société par Actions Simplifiée**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre décision du 6 juin 2016 et en application de l'article L.224-3 du code de commerce et de l'article L.223-43 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport portant d'une part, sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'autre part, sur la situation de la société.

1^{ère} partie du rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

2^{ème} partie du rapport sur la situation de la société

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la solvabilité à court terme de l'entreprise ainsi que la continuité d'exploitation semblent respectées.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Germain RICKLIN.
Commissaire aux Comptes

7, rue Condorcet – BP 414 – 02012 LAON CEDEX
N° SIRET : 353 893 803 00026

Tél. : 03 23 79 13 13 - Fax : 03 23 23 54 92 – E-mail : germain.ricklin@fcoml.com
Membre d'une Association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.